

CONTRAT D'ACHAT POUR ENTREPRISES

Distributeur
Intermédiaire
Numéro

Le(s) demandeur(s) / cocontractant(s) (une personne suffit pour les dépôts joints de particuliers tout comme en cas de plusieurs signataires pour les dépôts d'entreprises) procède(nt) aux achats d'argent auprès de BB Wertmetall AG sous la forme de granulés d'argent d'une pureté 999.9 pour un S-Deposito existant ou devant être ouvert.

Demandeur / Cocontractant	Numéro de contrat (en cas de dépôt déjà existant)
---------------------------	---------------------------------------------------

Conventions de transaction

Le prix d'achat de l'argent est composé du prix spot de l'argent à la date de négoce, de la prime pour l'achat physique, des frais de change (le cas échéant) et d'un supplément constant pour l'administration, le transport et le stockage. Les prix actuels sont publiés à l'adresse <https://bb-wertmetall.ch/s-deposito> et <https://bb-wertmetall.de/s-deposito>.

L'indication du poids dans le S-Deposito a lieu en onces (oz), en grammes et en fractions de gramme, ainsi que dans l'unité de poids historique, le talent.

1 once (oz) = 31.104 g 1 talent = 1000 onces (oz) = 31.104 kg

Montant de l'investissement cible (MIC) pour Nouveau dépôt Augmentation du dépôt existant de :

- ¼ talent (250 oz) ½ talent (500 oz)
 1 talent (1000 oz) _____ talents (à partir de 1.5 talents (1500 oz), à augmenter par étapes de 0.5 talent)

Remarque : le MIC doit être compris comme un cadre d'investissement maximal pour l'acquisition de granulés d'argent.

Le(s) demandeur(s) / cocontractant(s) paie(nt) normalement, sur base du montant de l'investissement cible (MIC), une commission de 5.0 %, ou, à partir de 30 talents, de 1.5 %. À titre indicatif, le MIC en CHF/EUR et la commission en CHF/EUR sont déterminés sur base du prix actuel de l'argent. Le montant de la commission à payer est variable, comme le prix de l'argent par once (oz), et n'est pas encore déterminé au moment de la demande. Selon les conditions, la commission en CHF/EUR et le premier achat d'argent sont calculés sur la base du prix de l'argent en CHF/EUR à la prochaine date de négoce après la comptabilisation de l'entrée du paiement dans le portail S-Deposito.

Monnaie : CHF EUR (La décision prise lors de l'ouverture du dépôt est définitive.)

Prix 1 oz *	Valeur indicative du montant de l'investissement cible	Valeur indicative de la commission
Autre accord		Autre information

* Prix actuel de l'argent selon <https://bb-wertmetall.ch/s-deposito>, ou <https://bb-wertmetall.de/s-deposito>

Paiement unique

Le(s) demandeur(s) / cocontractant(s) s'engage(nt) à effectuer le paiement unique suivant :

- Minimum calculé : _____ Paiement complet calculé : _____
 10%, ou à partir de 30 talents, 30% du prix actuel de l'argent pour le montant de l'investissement cible (MIC). Le prix actuel de l'argent pour le montant de l'investissement cible en plus de la valeur indicative calculée pour la commission.

Montant librement choisi entre le minimum calculé et le versement intégral calculé : _____

Le paiement unique est effectué dans le délai suivant, après l'envoi de la confirmation d'acceptation :

- dans le délai d'une semaine dans le délai d'un mois ou au plus tard le : _____

Paielements suivants

Le(s) demandeur(s) / cocontractant(s) est/sont autorisé(s), à tout moment et sans préavis, à effectuer des paiements complémentaires individuels par versement ou par ordre permanent, à raison d'un montant minimum de 100 CHF / EUR.

Option : il est prévu de procéder à des achats supplémentaires volontaires pour les montants suivants :

Montant du paiement supplémentaire	À partir de	Fréquence du paiement
------------------------------------	-------------	-----------------------

Augmentation automatique future du montant de l'investissement cible (MIC)

Si, en raison de versements supplémentaires, le MIC est dépassé de plus de 5.0 % d'argent, une augmentation automatique du MIC du nombre de talents nécessaires, mais d'au moins 0.5 talent, est effectuée. Uniquement en cas d'un investissement cible de ¼ de talent, la quantité minimale n'est que de ¼ de talent supplémentaire.

Lors de chaque augmentation automatique du MIC, la commission convenue est facturée, normalement de 5.0% et 1.5% à partir de 30 talents. La commission en CHF / EUR est calculée au moyen du prix de l'argent par once en CHF / EUR à la prochaine date de négoce après la comptabilisation de l'entrée du paiement dans le portail S-Deposito et le traitement de l'augmentation.

Le traitement a lieu dans les deux jours ouvrables et comprend une vérification conformément aux exigences de la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA). Le traitement des ordres ne pourra être effectué tant que tous les documents et données nécessaires n'auront pas été dûment remplis. Veuillez tenir compte du fait qu'à partir d'un MIC ou d'un investissement total incluant tous les produits BB de 100 000 CHF, le formulaire E (avec des informations complémentaires) doit être rempli également, en plus du formulaire K requis par la loi.

Informations précontractuelles / informations concernant les risques liés à la fluctuation des cours

Les granules d'argent sont une matière première précieuse négociée sur les marchés boursiers du monde entier. Le prix de l'argent du S-Deposito dépend donc lui aussi de l'évolution du prix en bourse. En outre, les primes dans le commerce de gros pour l'achat physique de la marchandise fluctuent également et, dans des situations de marché extrêmes, peuvent augmenter de plusieurs pour cent. Par ailleurs, les taux de change USD / CHF, USD / EUR, CHF / EUR influencent les prix de manière déterminante, selon la devise dans laquelle les transactions sont effectuées. Même si l'argent a une valeur intrinsèque, qui constitue un prix plancher naturel, son prix peut chuter bien en dessous de son prix d'achat. Les fluctuations de cours sont plus importantes pour l'argent que pour l'or. Une vente d'argent à un moment défavorable peut ainsi entraîner des pertes importantes. L'achat d'argent, également de granules d'argent dans le S-Deposito, devrait donc être lié à un horizon de placement à long terme. Les partenaires et Intermédiaires de BB Wertmetall AG ne donnent expressément pas de prévision sur l'évolution du prix de l'argent à court et moyen terme.

Déclaration du/des demandeur(s) / cocontractant(s)

J'ai reçu, lu et j'approuve / Nous avons reçu, lu et nous approuvons les documents de base Conditions complètes S-Deposito, version 01/2023 (Conditions particulières S-Deposito, CG, Conditions de commande, de livraison et de paiement, Conditions contractuelles relatives au dépôt collectif et Informations concernant la protection des données), ainsi que la Déclaration de protection des données disponible à l'adresse : <https://bb-wertmetall.ch/datenschutz>, les informations sur l'exclusion de la rétractation et une copie de la présente demande. Je consens / Nous consentons à la transmission d'informations contractuelles à mon/hos adresse(s) e-mail et par téléphone.

Exclusion de la rétractation

Le droit de rétractation ne s'applique pas aux contrats de livraison de marchandises dont le prix dépend des fluctuations sur le marché des matières premières et des devises et sur lesquelles l'entreprise n'a aucune influence. Il n'existe donc aucun droit de rétractation pour l'argent vendu par BB Wertmetall AG dans ce contrat.

Lieu, date	Signature du demandeur / du cocontractant A
Lieu, date	Signature du demandeur / du cocontractant B

Comment avez-vous découvert BB Wertmetall ?